

## Annexe 1 : Objectifs, fonctionnement et gouvernance du fonds Yasuni ITT

### **1) Objectifs**

L'argent des donateurs au fonds *Yasuni Trust Fund* devait permettre à l'Equateur d'atteindre 4 objectifs principaux :

(1) Lutter contre le réchauffement climatique (UNDP, 2012)

Ne pas exploiter le pétrole permettait de répondre à deux problèmes du réchauffement climatique : l'émission de gaz à effet de serre et la déforestation.

En termes d'émissions de CO<sub>2</sub>, ce plan allait permettre d'éviter l'émission de 436 millions de tonnes de carbone. De plus, il allait permettre de réduire la consommation nationale de pétrole en remplaçant cette source énergétique par des sources renouvelables développées grâce au financement de la proposition.

Concernant la déforestation, cette proposition allait empêcher la destruction de l'Amazonie équatorienne, un des plus importants puits de carbone au monde.

(2) Protéger la biodiversité (UNDP, 2012; Finer & Huta, 2005)

Sur base d'une étude réalisée en 2004 par une cinquantaine de scientifiques (Vallejo, Larrea, Burbano, Falconi, 2011) le Parc National du Yasuni a été reconnu comme l'une des plus grandes réserves de biodiversité au monde. A titre d'exemple, grâce à son bois humide, la province de Napo a été déclarée comme l'une des 200 zones les plus importantes à être protégées de la planète. Un seul hectare du Parc Yasuni renferme plus de biodiversité que la totalité du territoire américain et canadien ensemble. Le parc contient la plus grande diversité d'insectes au monde. L'extraction pétrolière de manière générale provoque des dégâts énormes sur ce bassin de biodiversité. De plus, les entreprises pétrolières actives sur place ont eu très peu de considération pour la forêt en général, contaminant sans retenue la terre et les eaux.

(3) Protéger les peuples indigènes (Finer & Huta, 2005)

En plus d'une biodiversité considérable, le parc Yasuni est le territoire de différents peuples indigènes. La tribu des Huaoranis compte 2,500 individus vivant dans 32 communautés différentes (date de 2005). Deux autres tribus, les Taromenanes et Tagaeris qui vivent en isolement volontaire se trouvent dans la zone dite intouchable.

(4) Transformer économiquement le pays (Larrea et al., 2009).

Les fonds récoltés par l'initiative devaient être destinés aux populations locales pour des investissements dans l'éducation, la formation, la santé et les technologies renouvelables.

## **2) Organisation des flux financiers du fonds (UNDP, 2010)**

Le *Yasuni Trust Fund* – qui devait avoir deux volets d’activités : un volet « Capital » et un volet « Revenu » – était établi pour assister le gouvernement dans ses programmes stratégiques de développement durable prévus dans le Plan National de Développement.

Ces programmes stratégiques prévoyaient :

- (1) d’empêcher la déforestation et de conserver les écosystèmes, particulièrement le système national de protection des régions, incluant les zones tampons ;

En Equateur, actuellement 20% du territoire est sous protection de l’Etat, ce qui constitue un des plus hauts pourcentages au monde. Conservé le parc du Yasuni permettait aussi aux peuples tagaeri et taromane de maintenir leur vie en isolement volontaire.

- (2) le reboisement, la régénération naturelle et le management approprié d’un million d’hectares de forêt ;

Les projets prévoyaient la réduction du taux de déforestation, considéré comme l’un des plus hauts en Amérique du Sud.

- (3) le développement d’énergies renouvelables et l’augmentation de l’efficacité énergétique nationale ;

Les programmes incluait des investissements dans des usines d’énergies renouvelables, socialement responsables, qui visaient l’amélioration de l’efficacité énergétique au niveau des entreprises et des ménages.

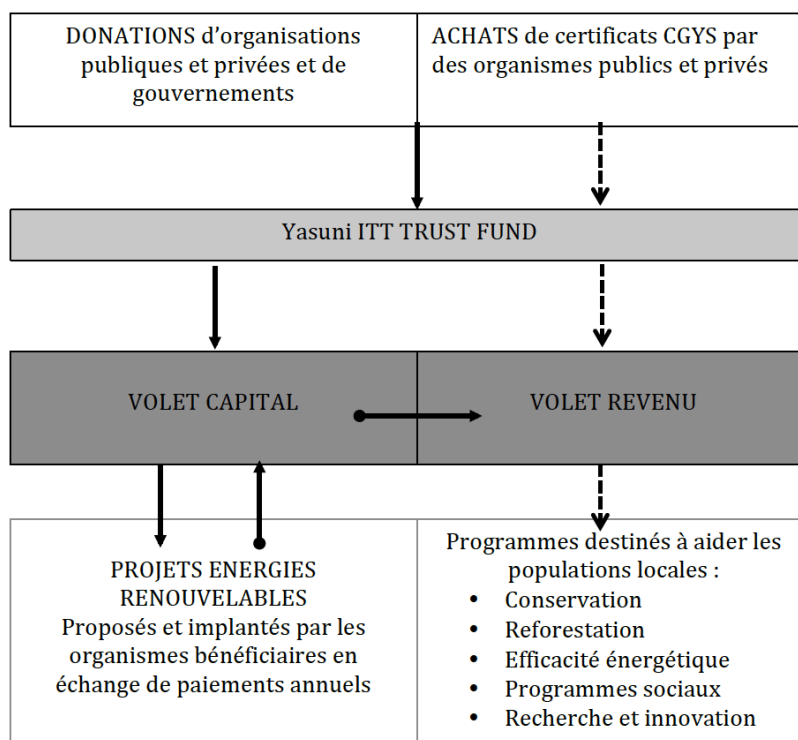
- (4) la promotion du développement social dans les zones d’influence ;

Ces programmes incluait la création de travail dans le domaine de développement durable comme l’écotourisme ainsi que l’amélioration de la santé, l’éducation et de la formation.

- (5) le support à la recherche, en sciences, en technologie et en innovation.

Ils prévoyaient des programmes qui renforcent : (i) la génération de biens et services basés sur la connaissance bio ; (ii) la gestion intégrée des bassins hydrographiques ; et (iii) le développement vers des énergies alternatives, priorisé par le plan national de développement.

**Figure 1 : Organisation des flux financiers**



Source : Graphe basé sur UNDP (2010). Ecuador Yasuni ITT Trust Fund: Terms of Reference 28 July 2010. En ligne <http://mptf.undp.org/yasuni>

Les fonds repris sous le volet « Capital », financés par les contributions volontaires et/ou par l'émission des titres *Certificado de Garantía Yasuni* (CGYs) à des entités privées et/ou publiques, devaient être utilisés pour financer les projets d'énergies renouvelables soumis par les organismes bénéficiaires (voir figure 1).

Les fonds repris sous le volet « Revenu » devaient être alimentés par des paiements annuels obligatoires d'organismes bénéficiaires pour l'utilisation des fonds du volet « Capital » (voir figure 1).

### **3) Direction et gouvernance du fonds** (UNDP, 2012)

Le fonds ITT Yasuni se compose des organes suivants (voir figure 2) :

(1) un comité de direction du fonds ;

Ce comité devait être composé de 6 membres : trois représentants du gouvernement équatorien dont un président ; deux représentants des gouvernements contributeurs ; et un représentant de la société civile équatorienne. Différents membres du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) comme le président et le coordinateur exécutif devaient participer comme membres non-officiels. Ce comité avait prévu de prendre les décisions à la majorité simple. Les différentes fonctions de ce

comité directeur étaient les suivantes : assumer une direction générale du fonds, mettre en place les directions stratégiques (réviser et prendre les décisions d'allocation), autoriser le déblocage des fonds, superviser le contrôle effectif et l'évaluation des activités financières et enfin assurer la transparence des activités. Un autre but était d'assurer la coordination avec d'autres initiatives internationales comme la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ou encore le programme des Nations Unies pour le mécanisme de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt (REDD).

(2) un secrétariat technique ;

Ce secrétariat devait supporter 4 fonctions : (i) support technique ; (ii) appréciation du projet ; (iii) surveillance et évaluation ; et (iv) support administratif.

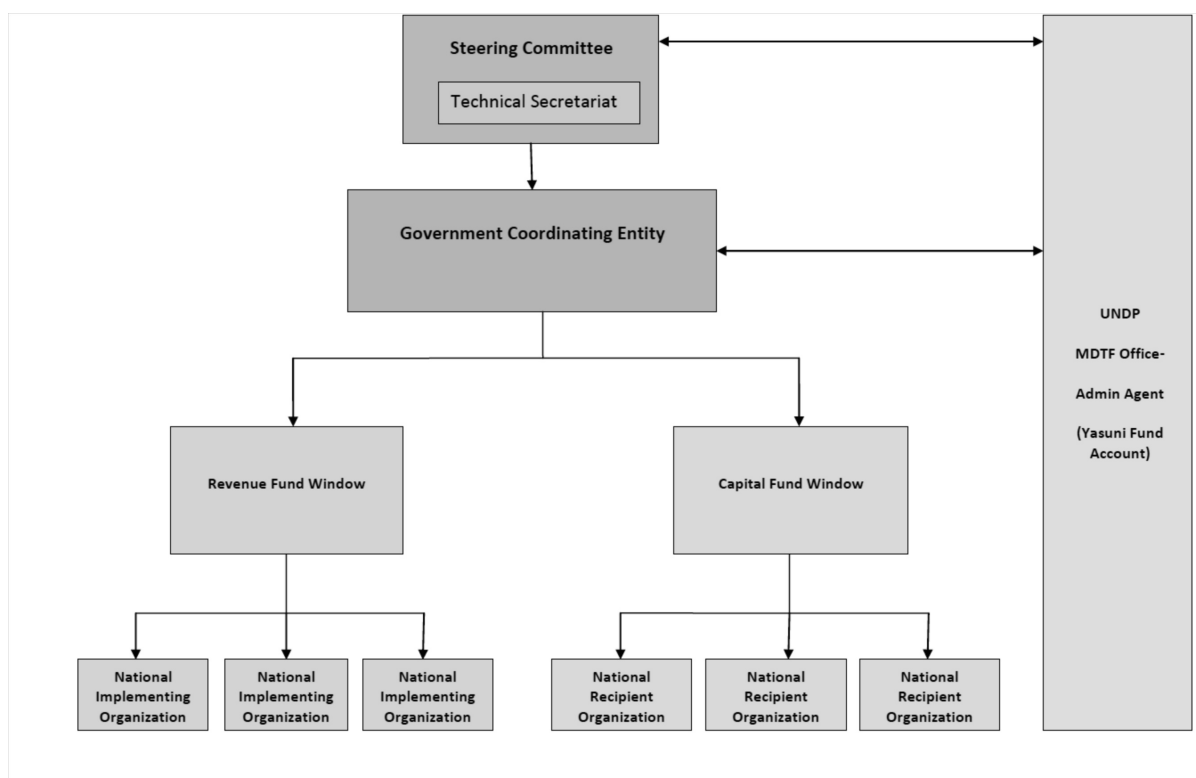
(3) une autorité gouvernementale de coordination ;

Elle devait, en coopération avec le secrétaire national de planification et de développement, être responsable du développement, de l'implantation, de la surveillance et de l'évaluation du portefeuille d'activités du fonds Yasuni. Ainsi, elle était responsable des programmes et de la comptabilité financière, au nom du gouvernement, pour les activités implantées par des organismes « bénéficiaires » et des organismes « d'implantation ».

(4) des organismes « bénéficiaires » et des organismes « d'implantation ».

A travers l'autorité gouvernementale de coordination, ces deux types d'organismes devaient préparer des propositions d'allocation des fonds et les soumettre à l'approbation du comité de direction après révision par le secrétariat technique. Les organismes bénéficiaires allaient profiter des fonds du volet « Capital » alors que les organismes d'implantation allaient profiter des fonds du volet « Revenu ».

**Figure 2 : Système de gouvernance du fond**



Source : UNDP (2010). Ecuador Yasuni ITT Trust Fund: Terms of Reference 28 July 2010. En ligne <http://mptf.undp.org/yasuni>